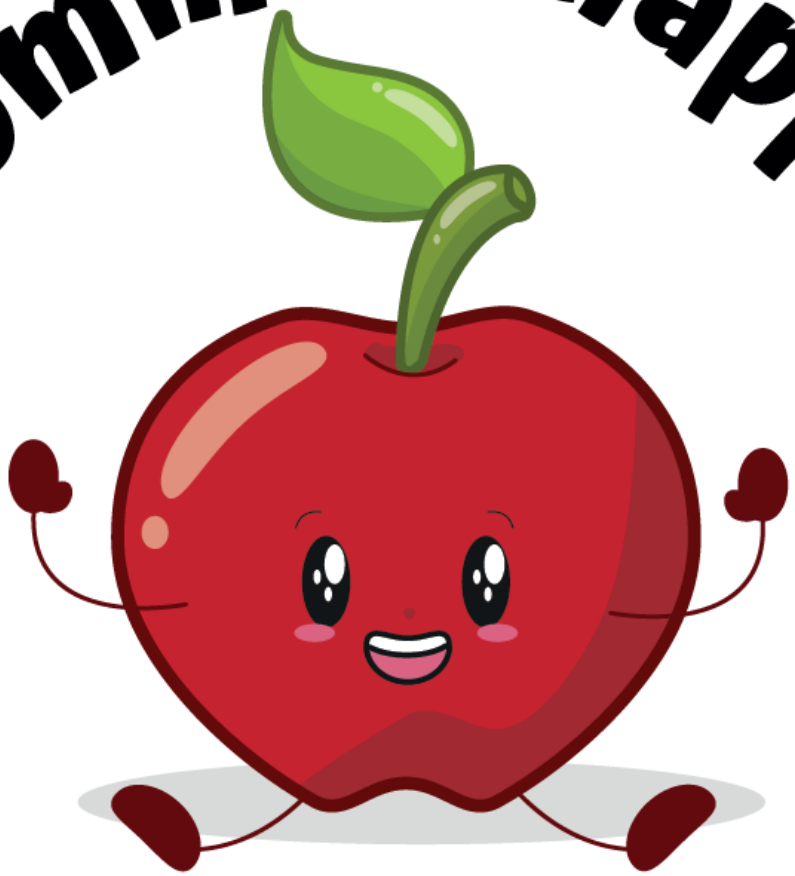
Pomme d'happy



ÉCOLE PRIVÉE

Règlement

Table des matières

1. **Présentation de l'école** 3
2. **Organisation :** 3
3. **Formalités d'inscription et de résiliation** 4
   - ***L'inscription :*** *4*
   - ***L'admission :*** *4*
   - ***Changement de fréquentation :*** *4*
   - ***Dépannages :*** *4*
4. **Conditions de paiement** 4
5. **Horaires** 5
   - ***Fermetures officielles :*** *5*
6. **L'école au quotidien** 6
   - ***Relations parents/équipe éducative*** *6*
   - ***La 1ère rencontre*** *6*
   - ***Règles de la vie quotidienne*** *6*
   - ***ARRIVEE ET DEPART*** *7*
   - ***Les habits*** *7*
7. **Maladie - accident** 8
   - ***Maladies :*** *8*
   - ***Accidents :*** *8*
   - ***Vaccination :*** *8*

1. Présentation de l'école

Ce projet d'école privée a vu le jour pour offrir aux enfants une école répondant à leurs besoins, mais aussi à ceux des parents.

Après l'ouverture de la crèche « Haut comme trois pommes » en août 2012, gérée en codirection par Florence Parpette et Nathalie Cissé. Florence s'est lancée dans un grand projet : L'ouverture d'une école privée à horaire continu de 6h30 à 18h.

Pomme d'Happy est créée pour la rentrée d'août 2020, elle pourra accueillir 30 élèves de 1ère à 4ème HarmoS ainsi que possibilité de mettre des enfants dès 3 ans (préscolaires).

L'école est située au cœur de Saint-Blaise, facilement accessible en bus (ligne 101 et 107), et en train (gare en haut et bas de Saint-Blaise).

A proximité du lac et de la forêt, nous proposons tous les jours aux enfants des promenades à travers la nature.

L'école possède des locaux chaleureux, colorés et confortables, avec beaucoup de fenêtres pour bénéficier de la lumière du jour. Elle est aménagée pour que les enfants s'y sentent bien.

Le grand nombre de pièces de notre établissement nous permet de travailler en petits groupes et de respecter au maximum le rythme personnel de chaque enfant. L'enfant est pris en compte individuellement tout en apprenant la vie en collectivité.

Le contact et la collaboration avec les parents font partie des priorités de notre équipe éducative pour le bien-être des enfants.

2. Organisation :

Durant les périodes scolaires, les élèves du 1er cycle (1ère à 4ème HarmoS) sont séparés en deux classe, les 1-2H et les 3-4H, quand au préscolaire ils sont accueillis dans notre salle de jeux au 1ère étage. Ils peuvent tous collaborer entre eux, s'entraider et faire passer leurs connaissances à leurs camarades. Pour les périodes de parascolaire, ils sont tous mélangés.

Les élèves se regroupent dans notre salle de repas, pour soit un moment convivial.

3. Formalités d'inscription et de résiliation

- ***L'inscription :***

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant peuvent le faire via notre site :

www.pommedhappy.ch

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante :

ecole@pommedhappy.ch

- ***L'admission :***

Le contrat d'inscription doit être dûment rempli par les parents puis daté et signé.

Lorsque celui-ci nous est parvenu signer, l'inscription est alors définitive.

Les parents versent 150.- frs de frais de dossier et d'écolages lors de l'inscription définitive.

- ***Changement de fréquentation :***

Les demandes de changement de fréquentation sont à adresser par écrit à la direction.

⇨ Toutes les demandes rentrent en vigueur pour le début du mois suivant, dès qu'une place est disponible.

- ***Dépannages :***

Les dépannages ne peuvent être garantis. Ils seront possibles que si le nombre maximum d'enfants autorisés dans l'école n'est pas dépassé. Le dépannage sera facturé en plus, même s'il remplace un jour d'absence dans la même semaine.

4. Conditions de paiement

L'écolage se paie 12 mois par année au complet. Il est calculé sur une moyenne de 4 semaines par mois. Tout trimestre commencé est dû.

L'écolage se paie d'avance par mois.

⇨ Les jours de maladie ou encore de vacances sont facturés au tarif habituel.
⇨ Les jours d'absence ne peuvent pas être compensés par d'autres jours.

5. Horaires

L'école est ouverte durant toute l'année, y compris durant les vacances scolaires.

(Sauf les deux dernières de juillet puis les deux semaines de vacances scolaires du mois de décembre)

Du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00

- ***Fermetures officielles :***

Jours fériés :

1er janvier

1er mars

Vendredi Saint et lundi de Pâques

Fête du travail : 1er mai

Jeudi et vendredi de l'Ascension

Lundi de Pentecôte

Fête nationale : 1er août

Lundi du Jeûne fédéral

Noël : 25 décembre

Fermeture annuelle : 2 semaines à Noël et 2 semaines durant l'été (les deux dernières de juillet).

Les jours fériés et les jours de vacances ne peuvent en aucun cas être remplacés ou remboursés.

6. L'école au quotidien

- ***Relations parents/équipe éducative***

« Pomme d'Happy » souhaite être un véritable partenaire des familles qu'elle accueille. Dans un esprit de collaboration elle cherche à établir une relation de confiance et un dialogue ouvert au travers d'échanges réguliers. Ceux-ci permettent d'assurer continuité, cohérence et bien-être dans l'accompagnement des enfants.

Pour favoriser cette collaboration et ce climat de confiance, des échanges journaliers avec l'équipe éducative et des entretiens plus approfondis avec l'éducatrice du groupe, la direction ou l'enseignante sont proposés.

- ***La 1ère rencontre***

Cette journée de rencontre est très importante pour l'enfant, les parents, l'enseignante ou l'équipe éducative.

La première rencontre : C'est un entretien personnalisé

Pour vous, elle sert à faire connaissance avec :

- ✓ L'équipe qui accompagnera votre enfant durant votre absence
- ✓ Le lieu où il sera accueilli
- ✓ Le déroulement de la journée

Pour nous, elle sert à :

- ✓ Faire connaissance avec votre enfant et ses habitudes
- ✓ Partager toutes les informations concernant votre enfant

Pour que l'enfant et les parents puissent se sentir en confiance.

- ***Règles de la vie quotidienne***

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Les parents doivent avertir l'équipe éducative si une tierce personne vient chercher l'enfant. De plus, elle devra présenter une pièce d'identité.

- ***ARRIVEE ET DEPART***

Deux moments importants dans la collaboration et l'échange avec les familles. Si votre enfant ne vient pas ou arrive plus tard vous devez nous prévenir avant 9h sinon nous serons dans l'obligation de vous téléphoner.

Pour respecter le fonctionnement de la journée de vos enfants :

Il est important de respecter les horaires convenus lors de l'inscription.

- ***Les habits***

Nous rendons les parents attentifs au fait que les sorties peuvent se faire par tous temps. Les enfants doivent avoir des habits adaptés à la saison et à la météo (gants, bonnets, bottes, …).

Le nombre d'enfants accueillis et l'organisation de la vie en collectivité ne permettent pas à l'équipe éducative d'effectuer un contrôle constant des vêtements et des objets personnels (jouets, bijoux, lunettes de soleil, …).

C'est pourquoi l'école décline toute responsabilité en cas de perte, ou de détérioration de ces objets personnels.

Pour éviter les pertes, tous les habits ou objets personnels doivent être **marqués avec le nom et prénom de l'enfant.**

Les pantoufles doivent être souples, légères et agréables pour que l'enfant puisse les porter pendant les moments d'activité.

7. Maladie - accident

- ***Maladies :***

Il se peut que les enfants malades ne soient pas acceptés :

- ⇨ Par mesure de protection envers les autres enfants
- ⇨ Pour son bien-être, un enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état à savoir du calme et de l'attention.

Vous êtes dans l'obligation de nous tenir informé de l'état de santé de votre enfant à son arrivée.

- ⇨ Si un enfant tombe malade durant la journée, le personnel éducatif peut demander aux parents de venir le chercher.
- ⇨ Lors d'une épidémie de maladies bactériennes, nous pourrons demander un contrôle médical si un enfant en présente les symptômes.

En cas de maladie bénigne et d'un état compatible avec la vie en collectivité l'enfant sera admis et l'équipe éducative pourra alors administrer d'éventuels médicaments prescrits par un médecin. Nous demandons aux parents de remplir la fiche « administration de médicaments » que vous trouverez auprès des éducatrices.

- ***Accidents :***

Chaque enfant doit être au bénéfice **d'une assurance-accident.**

Si l'enfant est victime d'un accident, la direction prend immédiatement contact avec les parents. En cas d'urgence ou d'impossibilité d'atteindre un des parents, la direction prendra les mesures nécessaires.

- ***Vaccination :***

Vous avez choisi un mode de garde en collectivité ce qui implique certaines précautions par respect pour les autres enfants. Nous vous recommandons de faire les vaccins minimums (TDP et coqueluche) avant leur admission.

La direction se réserve, en tout temps, le droit de modifier le présent règlement.

- ⇨ Nous avons pris connaissance des conditions d'admission et nous désirons inscrire notre enfant à « Pommes d'happy ».
- ⇨ Nous avons pris note du fait que cette inscription constitue un engagement de notre part.
- ⇨ Nous certifions que notre enfant est assuré contre les accidents qui pourraient survenir dans le cadre de l'école.
- ⇨ Nous certifions que notre enfant a reçu les vaccins de petite enfance : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche.
- ⇨ Toute modification au présent règlement vous sera communiquée pour acceptation.

Nous soussignons .....

Parents de .....

Avoir pris connaissance du règlement de l'école « Pomme d'happy », et nous **nous engageons à le respecter**.

Saint-Blaise Le.....

Signature des parents